# **COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE**

#### Réunion du lundi 11 décembre 2023 Procès-verbal n° 2

Président: M. Bruno DUPUIS.

Présents: MM. Jean-Michel APERCE, Léo BEULET, Ludovic BRUNETEAU, Gaël CHARON,

Alexandre DEMASSIEUX, Paul HERGAULT, Patrick JALLADEAU, Jordan MORISSON (chargé de mission), David PLAINCHAMP, Jean-Louis RIDEAU,

Christian SAVIGNY (représentant de la commission technique).

Excusés: MM. Sébastien AUBINEAU, Albert BOUCHET, Hugo CHAMOLEY, Tanguy FLOZE,

Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Patrick

RIVIERE.

Assiste: M. Maxence GUIN (référent administratif de la commission)

\*\*\*\*\*

Le PV 01 du 23-10-2023 du Bureau de la CDA est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **CIVILITÉS**

#### **Félicitations:**

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- M. AUBINEAU Sébastien et sa compagne pour la naissance d'Amaël.
- M. LETERTRE Benjamin pour sa qualification en 1/16èmes de finale de la Coupe de France des Arbitres.

#### Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à Lionel LABBEE victime d'un grave problème de santé, et à tous les arbitres actuellement blessés.

#### Condoléances:

La CDA adresse ses condoléances à la famille et aux proches de Jean-Christophe MAITRE, ancien président du CS Naintré.

## LECTURE DES COURRIERS

#### Courriels de :

- M. Nicolas GIRAUD. Pris note de son retour suite à l'observation réalisée.
- M. Cyrille DROUHAULT. Pris note.
- M. François-Dominique HERAULT. Pris note.
- M. Lilian VANCOILLIE. Une réponse lui a déjà été apportée.
- M. Benjamin BARBEAU. Pris note de son arrêt de l'arbitrage. La commission le remercie pour les services rendus.
- Du club d'ESPOIR FC. Pris note.
- Du club des ROCHES/LA VILLEDIEU. Pris note.
- MM. Loïck RAYMOND, Alexandre JUSSIAME et Lilian VANCOILLIE. Le pôle désignations prend note des copies de leurs pages d'accompagnements.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- M. DIAS MOREIRA Jean-Philippe daté du 26/10/2023 pour une durée de 21 jours + certificat de reprise transmis.
- M. GIRAUD Axel daté du 27/10/2023 pour une durée de 15 jours et daté du 06/11/2023 jusqu'au 26/11/2023.
- M. AUDIGUET Pierre daté du 31/10/2023 pour une durée d'1 mois.
- M. DE VOLDER Hugo daté du 03/12/2023 pour une durée de 10 jours.
- M. DUBOIS Ludovic daté du 09/11/2023 jusqu'au 01/12/2023 et daté du 01/12/2023 pour une durée d'1 mois.
- M. PREVEAUX Christian daté du 23/11/2023 jusqu'au 03/12/2023.
- M. FERREIRA David daté du 23/11/2023 pour une durée de cinq jours.
- M. ROUGE Maxime daté du 15/11/2023 jusqu'au 04/12/2023 et daté du 04/12/2023 jusqu'au 31/12/2023.
- M. LHERAUD Goulwen certificat de reprise.
- M. CAILLAULT Anthony certificat de reprise.
- M. ROBIN Joé certificat de reprise.
- M. TRANCHANT Julien daté du 07/11/2023 jusqu'au 15/12/2023.
- M. GIRAUD Nicolas daté du 06/11/2023 jusqu'au 12/11/2023.

Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours.** Dans cette attente, les arbitres concernés ne sont pas désignés.

## **INFORMATIONS GENERALES**

#### Point sur les engagements :

189 arbitres sont désignables à ce jour.

**Peter John Ellis** arrive dans la Vienne en provenance du District des Deux-Sèvres. Il est classé D4 (affectation actuelle). La commission lui souhaite la bienvenue dans notre département. L'intéressé sera convié à l'ultime session des tests physiques de la saison en 2024 (date à fixer).

#### Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...)

#### Achat d'un tee-shirt d'échauffement :

Suite à l'accord de Stéphane Basq, un tee-shirt d'échauffement sera doté à l'ensemble des arbitres du District de la Vienne et des membres de la CDA, CDPA et UNAF 86. Un mail a été envoyé pour connaître les tailles de chacun. 153 réponses sont déjà enregistrées. Bruno DUPUIS précise que les arbitres sont plus nombreux et plus rapides à répondre que pour d'autres sollicitations (formation continue par exemple). Une réponse est demandée avant le lundi 18 décembre prochain.

## Point sur les désignations :

Après avoir pris connaissance du rapport-conseil de Florent FAVARD (observateur), la commission valide la demande de Christophe IMBERT qui souhaite devenir assistant spécifique. Il est classé AAD2 ayant réalisé le test physique correspondant à ce niveau et sera observé ultérieurement une seconde fois.

Un message a été envoyé à l'ensemble des arbitres via la messagerie sur le Portail des Officiels pour inviter les arbitres à être vigilant concernant la saisie de leurs indisponibilités pour le 16 & 17 décembre et 06 & 07 janvier (journées de rattrapage suite aux intempéries).

Afin de varier leurs désignations, les arbitres assistants spécifiques AAD2 actifs sur Evalbox et qui ont un premier rapport d'observation concluant sont désignés occasionnellement en R3. A contrario, les AAD1 moins actifs sur Evalbox pourront être désignés davantage en D1 qu'en R3.

Aucun souci particulier n'est à relever dans les autres divisions. Conformément à la ligne de conduite du pôle désignations, une attention particulière est apportée à :

- l'alternance centre/touche sur les désignations des arbitres centraux (30% de touches en moyenne)
- au nombre de rencontres effectuées en D1 par les arbitres de cette catégorie afin de tendre à un partage le plus équilibré possible.
- à désigner en priorité des « jeunes » arbitres seniors en compétitions jeunes lorsque l'effectif disponible « JAD » ne comble pas l'ensemble des besoins.
- à désigner en D4 en priorité les arbitres classés D4 ayant réalisé les tests physiques. Ceux ayant un premier rapport d'observation concluant et ayant réalisé le test physique dans la catégorie supérieure peuvent être désignés en D3 en cas de besoin.

#### Point sur les observations :

Les intempéries ont perturbé le fonctionnement des observations (36 observations annulées).

Malgré tout, 82 observations ont été réalisées sur ce début de saison.

S'agissant d'un week-end de reprise après les fêtes de fin d'année, il n'y aura aucune observation les 6 & 7 janvier 2024, hormis celle de Mounir BOUSBAA (report suite annulation).

#### Point sur le code de bonne conduite :

Gaël CHARON et Jean-Louis RIDEAU assurent le suivi, en collaboration avec Maxence GUIN et Hugo HEBRAS.

Concernant l'application de l'article 19 du Règlement Intérieur (RI) de la CDA, certains retours (arbitres et clubs) laissent penser qu'il n'a pas encore été appréhendé ou compris par tous. Seulement 50% des indisponibilités sont justifiées avec l'envoi d'un document (attestation employeur, arrêt de sport ...).

Pour rappel, il prévoit que l'arbitre a 8 jours maximum pour faire parvenir par mail au District un justificatif (médical, professionnel etc...) pour valider une indisponibilité à partir de la publication des désignations (habituellement à J-10).

L'arbitre sera amendé en cas de non-envoi d'un justificatif de **15.00 Euros** sur ses indemnités de match et déplacement.

La commission précise que l'article concerne l'ensemble des arbitres du District de la Vienne, sans exception de traitement et quel que soit leur catégorie. Il ne concerne les stagiaires qu'à partir du moment où ils ne sont plus accompagnés et donc gérés par la CDA.

L'application de cet article 19 vaut également pour les arbitres n'honorant pas leurs désignations (absences sans prévenir).

En ce qui concerne les chiffres liées à l'application de l'article 19 :

- 28 indisponibilités tardives ont été relevées durant la période allant du début de la saison au 29 octobre 2023.
- 11 indisponibilités tardives et 2 absences aux rencontres ont été relevées durant la période allant du 29 octobre au 26 novembre 2023.

## **TESTS PHYSIQUES**

Le bilan des tests physiques a été réalisé dans le PV n°1 du 23 octobre dernier.

Sept sessions ont été réalisées cette saison.

Une huitième et dernière session de test physique aura lieu fin février 2024 (sous réserve d'obtenir un créneau sur un terrain synthétique de Grand Poitiers). Il permettra de convier l'ensemble des arbitres stagiaires formés au cours de la saison. Les arbitres stagiaires ayant réalisé le test physique seront prioritaires pour être observés par un observateur désigné par la CDA à partir du moment où ils ne sont plus accompagnés. Ainsi, les arbitres stagiaires avec un certain potentiel peuvent être concernés par de la promotion accélérée puisque la première observation peut être déclenchée rapidement.

Le test physique étant facultatif en D4, la CDA propose que, dans l'éventualité d'une promotion, les arbitres classés D4 (stagiaire ou titulaire) n'ayant pas participé aux tests physiques de début de saison soient convoqués à un test physique en cas de premier rapport d'observation concluant. En cas de participation et de réussite au test physique, ces arbitres pourront alors être candidats à une promotion en catégorie supérieure en fin de saison et seront observés une seconde fois sur la phase retour.

## **FORMATION**

#### Stage arbitre assistant spécifique :

**7 arbitres assistants** (sur douze) ont participé au **stage commun arbitres assistants** (79/86/17) le samedi 25 novembre à Beauvoir s/Niort (79). Patrick RIVIERE et Florent FAVARD (observateurs AA) étaient également présents. La formation a été unanimement appréciée. La commission remercie Anthony MICHAUD et Jean-Luc BERTAUD pour l'organisation de ce stage spécifique.

#### Stage jeunes arbitres départementaux

Un stage réservé aux jeunes arbitres départementaux (officiels et stagiaires) et régionaux s'est tenu le samedi 11 novembre 2023 avec 28 participants dont 21 arbitres.

Précisons que le petit déjeuner a été offert par l'UNAF 86 tandis que le repas a été pris en charge par le District de la Vienne.

Ateliers terrain (décision, coup de sifflet, prise de l'information, conservation avec assistants), jeu de présentation, explications des différents parcours dans l'arbitrage et analyse vidéo ont rythmé cette matinée de formation.

Un questionnaire de satisfaction sera adressé aux participants afin de connaître leur ressenti sur cette demi-journée dans l'objectif de proposer ce rendez-vous chaque année.

La commission tient à remercier l'investissement de Tanguy FLOZE, Paul BENITO et Sabri GHEDHAB REMBLIERE (arbitres JAF/R1) dans la mise en place de ce stage.

## Ecoles d'arbitrage

Deux écoles d'arbitrage ont déjà eu lieu cette saison :

- Le vendredi 13 octobre 2023 avec 32 arbitres participants
- Le samedi 09 décembre 2023 avec 33 arbitres participants

La commission propose que Paul BENITO soit intégré à l'animation de ces écoles d'arbitrage, en collaboration avec Albert BOUCHET (responsable de la formation) et Tanguy FLOZE (membre de la CDA).

Les deux prochaines écoles d'arbitrage auront lieu les **vendredi 16 février 2024** (en salle) et **samedi 20 avril 2024** (sur le terrain) conformément au calendrier prévisionnel transmis en début de saison.

## **EVALBOX**

Le bilan est précisé par Paul HERGAULT, référent Evalbox de la commission. Un bon départ dans l'ensemble (même les arbitres assistants, dont la participation était faible la saison dernière) malgré une baisse de participation sur le second entraînement (56% de taux global de participation contre 68.5% sur le premier).

Ci-dessous le détail de la participation sur les deux premiers tests d'entrainement (n°1 et n°2)

D1: 100% et 100% de participation

D2: 95% et 90% de participation

D3:77% et 64% de participation

D4: 43% et 29% de participation

Arbitres Assistants D1 et D2: 73% et 64% de participation

JAD: 68% et 61% de participation

Pour rappel, le premier examen Evalbox (30% de la note théorique finale) aura lieu du **vendredi 15 au dimanche 17 décembre prochain.** 

Il débutera automatiquement à 13h00 le vendredi et se terminera à 19h00 le dimanche.

Ci-dessous le planning des entraînements et examens sur la suite de la saison :

- Test n°1 (30% de la note) du 15 au 17 décembre
- Entraînement n°03 du 05 au 18 février
- Entraînement n°04 du 04 au 17 mars
- Entraînement n°05 du 01 au 14 avril
- Test n°02 (70% de la note) du 03 au 05 mai

Tous les arbitres seniors départementaux sont concernés par Evalbox. Les arbitres jeunes départementaux ne sont concernés que par les questionnaires d'entraînement.

Suite à des échanges constructifs, la CDA décide d'intégrer dans le cadre de leur formation les arbitres stagiaires mis à sa disposition par la CDPA par l'envoi de questionnaires d'entraînement EVALBOX.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### **Préparation Lique**

La commission accuse réception des six candidatures reçues à ce jour : Anfane BACO, Jonathan MAINGUENEAU, Vladimir JOUDIOU, Robin MAITRE, Théo LEPROUST et Christopher DUPUIS.

Ci-dessous le programme prévisionnel complet :

Vendredi 1er décembre 2023 : appel à candidature pour suivre la préparation Ligue adressée par mail aux arbitres concernés.

Vendredi 15 décembre 2023 : date limite fixée concernant le retour des candidatures.

Un Bureau de la CDA suivra pour étude des candidatures (date à définir).

**Début février 2024** : début de la préparation théorique (disponibilité le vendredi soir indispensable) sur une base de quatre à cinq séances, un vendredi sur deux.

**Fin mars 2024** : examen théorique blanc – s'en suivra une décision du Bureau de la CDA pour déterminer la liste des candidats à présenter à la Ligue en fonction des résultats obtenus.

Dimanche 31 mars 2024 : date limite de l'envoi des candidatures à adresser à la CRA.

**Samedi 13 avril 2024** : stage supérieur de District à Puymoyen (16) - La CRA recommande à tout candidat Régional d'assister au stage supérieur Départemental (extrait art 9 RI de la CRA)

**Avril – mai 2024** : quatre à cinq séances théoriques supplémentaires dont un second examen blanc (disponibilité le vendredi soir indispensable)

**Dimanche 26 mai 2024** : examen des candidats Ligue à Puymoyen (16) - examen unique, sans session de rattrapage ; ainsi, tout absent à cet examen perd immédiatement sa qualité de candidat (extrait art 9 du RI de la CRA)

## Rappels:

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel <u>qu'à</u> <u>partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00.</u> Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Des remontées laissent entendre des difficultés à joindre le District de la Vienne. Pour information, le District est fermé le matin (hormis le lundi). <u>La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.</u>

Prochaine réunion le 19/02/2024 à 18h30 au District de la Vienne de Football

Le Président, Bruno DUPUIS Le Secrétaire de séance, Ludovic BRUNETEAU